



**ANIMA**<sup>®</sup>



UNAC  
ASSOCIAZIONE COSTRUTTORI DI  
INFISSI MOTORIZZATI E AUTOMATISMI  
PER SERRAMENTI IN GENERE

**Installateur:**

(Nom, adresse, téléphone)

**GUIDE UNAC N. 4  
POUR LA MOTORISATION DE PORTES SECTIONNELLES POUR GARAGES  
CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE MACHINES 98/37/CE  
ET AUX PARTIES APPLICABLES DES NORMES EN 13241-1, EN 12453, EN12445**

Cette publication UNAC veut informer et aider l'installateur dans l'application des prescriptions des Directives et des Normes Européennes concernant la sécurité d'utilisation des portes / portails motorisés.

Qui vend et *motorise* une porte / portail manuelle existant, devient le constructeur de la *machine* porte / portail motorisée et doit donc réaliser et conserver son fascicule technique, comme prévu par l'annexe V de la Directive Machines (98/37/CE). Le fascicule technique doit contenir les documents énumérés ci-dessous:

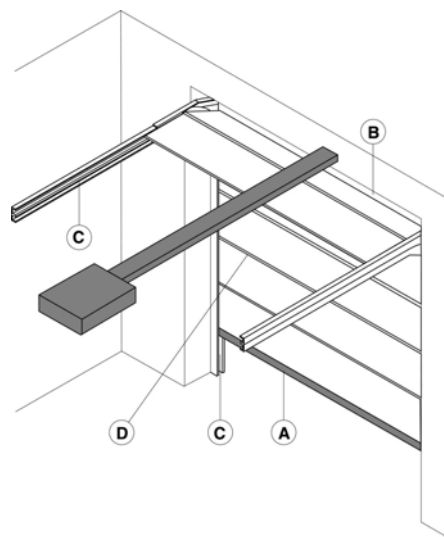
- Dessin d'ensemble de la porte / portail motorisée (généralement présent dans le Manuel d'Installation).
- Schéma des raccordements électriques et des circuits de commande (généralement présent dans le Manuel d'Installation).
- Analyse des risques qui comprend (comme indiqué dans les pages suivantes):  
la liste des qualités requises prévues dans l'Annexe I de la Directive Machines;  
la liste des risques présentés par la porte / portail et la description des solutions adoptées.
- En plus, obligation de conserver tous les Manuels d'Installation et d'Entretien de la porte / portail ainsi que de ses composants.
- Préparer le Mode d'Emploi et les Avertissements Généraux pour la sécurité (en complétant éventuellement les avertissements du Manuel d'Installation de la porte / portail) et en remettre une copie à l'utilisateur.
- Remplir le Carnet d'Entretien et en remettre une copie à l'utilisateur (voir spécimen Annexe 1).
- Rédiger la Déclaration CE de Conformité (voir spécimen Annexe 2) et en remettre une copie à l'utilisateur.
- Remplir l'étiquette ou la plaquette prévoyant le marquage CE et l'apposer sur la porte / portail motorisée.

*NOTA* Le fascicule technique doit être conservé et tenu à la disposition des autorités nationales compétentes pour au moins dix ans à partir de la date de fabrication de la porte / portail motorisée.

Par la présente, nous informons en outre qu'à partir du mois de mai 2005, le fabricant d'une nouvelle porte / portail (aussi bien manuelle, que motorisée), doit respecter la procédure pour le marquage CE aux termes de la Directive Produits de Construction (89/106/CEE) comme l'indique l'Annexe ZA de la norme EN 13241-1. D'après cette procédure le fabricant doit:

- Mettre en place et maintenir actif un contrôle interne de la production;
- Faire exécuter par un organisme notifié les essais initiaux de type concernant les caractéristiques applicables indiquées dans l'Annexe ZA de la norme EN 13241-1.

*NOTA* UNAC est en train de préparer des guides consacrés à l'application correcte de la Directive Produits de Construction (89/106/CEE).



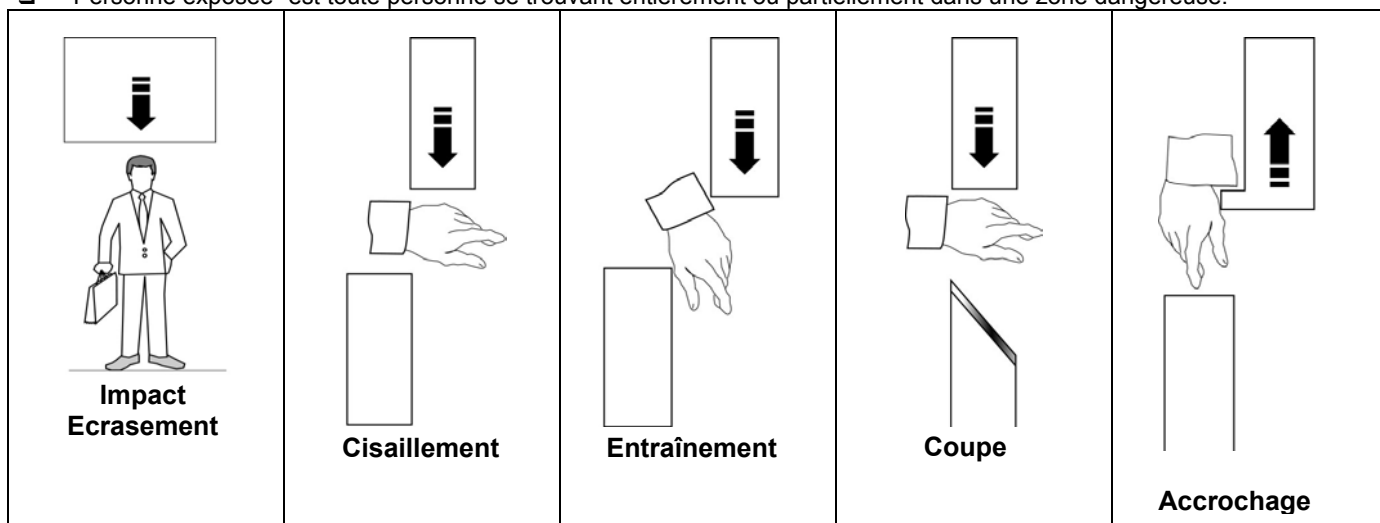
**Zones de risque de la porte sectionnelle pour garages (figure 1)**

Les données indiquées dans ce guide ont été rédigées et contrôlées avec le plus grand soin, toutefois UNAC ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs, omissions ou approximations dues aux exigences techniques ou graphiques. UNAC rappelle que ce guide ne substitue pas les normes que le fabricant de la porte / portail motorisée doit respecter.

## LEGENDE DES RISQUES MECANQUES DUS AU MOUVEMENT

D'après la Directive Machines:

- "Zones dangereuses" sont les zones à l'intérieur et ou à proximité d'une machine où la présence d'une personne exposée peut constituer un risque pour la sécurité et la santé de la personne même.
- "Personne exposée" est toute personne se trouvant entièrement ou partiellement dans une zone dangereuse.



## NIVEAU MINIMUM DE PROTECTION DU BORD PRIMAIRE

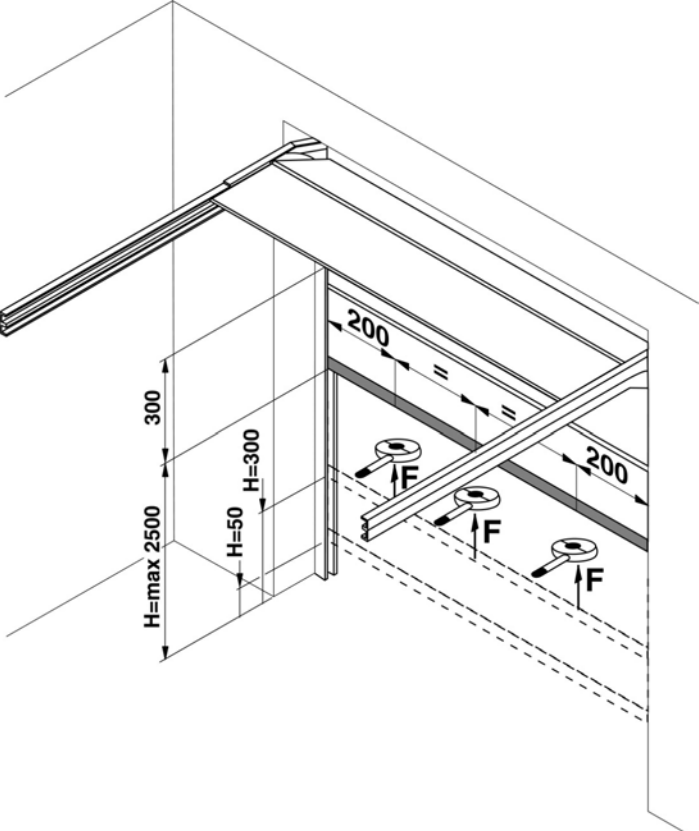
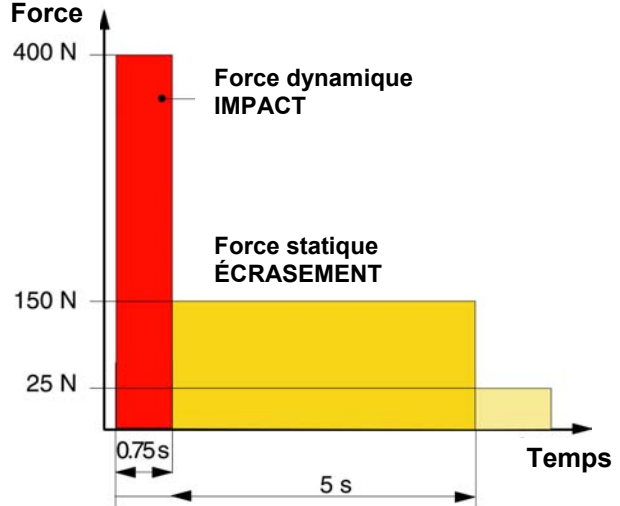
Typologie des commandes d'activation	Typologie d'utilisation		
	Utilisateurs informés (privé)	Utilisateurs informés (publique)	Utilisateurs non informés
Commande "homme mort"	<input type="checkbox"/> Contrôle par bouton	Commande par bouton avec clé	La commande "homme mort" n'est pas possible
Commande par impulsion avec porte à vue	<input type="checkbox"/> Limitation des forces ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence	<input type="checkbox"/> Limitation des forces ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence	<input type="checkbox"/> Limitation des forces et Photocellules ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence
Commande par impulsion avec porte non à vue	<input type="checkbox"/> Limitation des forces ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence	<input type="checkbox"/> Limitation des forces et Photocellules ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence	<input type="checkbox"/> Limitation des forces et Photocellules ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence
Commande automatique (par exemple, la commande de fermeture temporisée)	<input type="checkbox"/> Limitation des forces et Photocellules ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence	<input type="checkbox"/> Limitation des forces et photocellules ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence	<input type="checkbox"/> Limitation des forces et Photocellules ou <input type="checkbox"/> Détecteurs de présence

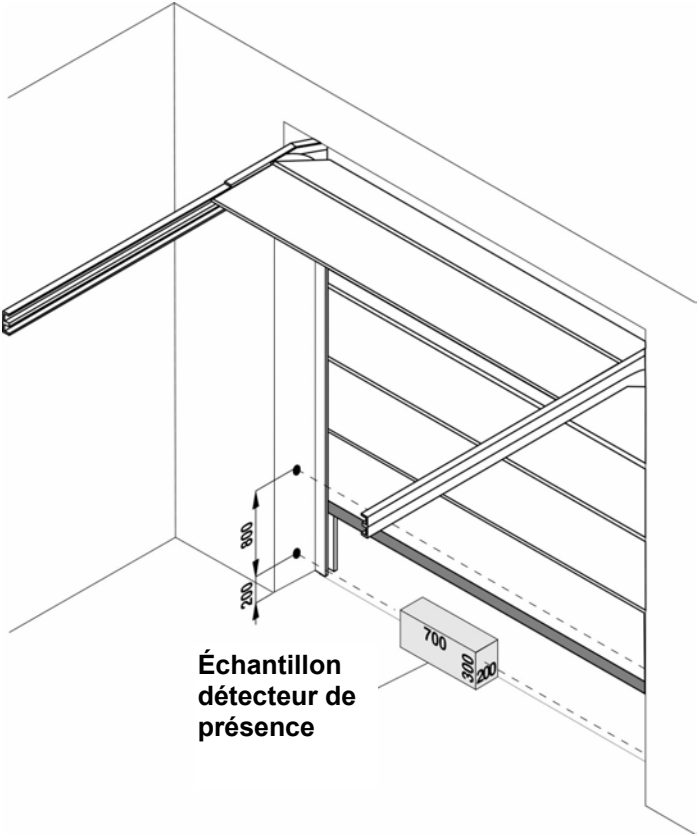
## ANALYSE DES RISQUES ET CHOIX DES SOLUTIONS

CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE MACHINES 98/37/CE ET AUX NORMES EN 13241-1, EN 12453 - EN 12445

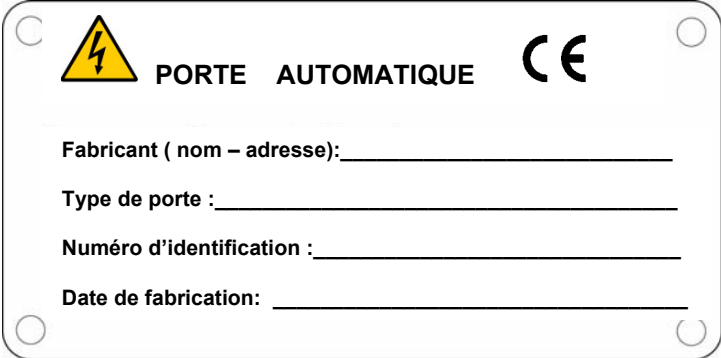
La séquence des risques énumérés ci-dessous suit la séquence des activités d'installation. Les risques listés sont les risques généralement présents dans les installations de portes /portails motorisées; donc, selon les différentes situations, il faudra prendre en considération d'éventuels risques supplémentaires et exclure les risques non applicables. Les solutions à adopter sont celles prévues par les susdites normes; en cas de risques non abordés, il faudra appliquer les principes d'intégration de la sécurité prévus par la Directive Machines (Annexe 1 – 1.1.2).

DM Ann. 1	Typologie des risques	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Cocher la case correspondant à la solution adoptée)
1.3.1 1.3.2	<i>Risques mécaniques structurels et d'usure.</i> <b>[1] Perte de stabilité et chute de composants.</b>	<input type="checkbox"/> Vérifier la solidité de la structure présente (guides, linteaux, contrepoids, ressorts d'équilibrage, etc.) vis-à-vis du poids et des forces développées par le moteur. Fixer le moteur de manière stable en utilisant des matériaux appropriés. Si disponible, vérifier le contenu de la déclaration CE de conformité de la porte manuelle  <input type="checkbox"/> Si nécessaire, effectuer le calcul structurel et l'attacher au Fascicule Technique.  <input type="checkbox"/> Vérifier que l'éventuelle rupture des systèmes de suspension et ou d'équilibrage n'engendre pas de situations dangereuses, ou la présence de systèmes anti-chute.
1.5.15	<b>[2] Achoppement.</b>	<input type="checkbox"/> S'assurer que les éventuels seuils présents supérieurs à 5 mm sont bien visibles, modelés ou mis en évidence.

DM Ann. 1	Typologie des risques	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Cocher la case correspondant à la solution adoptée)
1.3.7 1.3.8 1.4	<p>Risques mécaniques dus au mouvement du vantail (voir références figure 1).</p> <p><input type="checkbox"/> <b>ATTENTION</b> – Si la porte / portail n'est utilisée qu'avec des commandes homme mort (en respectant les qualités requises par la norme EN 12453), il n'est pas nécessaire de protéger les points de danger listés ci-dessous.</p> <p><input type="checkbox"/> <b>ATTENTION</b> – Si l'on installe des dispositifs de protection (conformes à la norme EN 12978) empêchant en toute circonstance le contact entre le vantail en mouvement et les personnes (par exemple des barrières photoélectriques, des capteurs de présence) il n'est pas nécessaire d'effectuer la mesure des forces opérationnelles.</p>	
<p><b>[3] Impact et écrasement sur le bord principal de fermeture (figure 1, risque A).</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Mesurer les forces de fermeture (en utilisant l'instrument spécifié dans la norme EN 12445) comme l'indique la figure. Vérifier que les valeurs mesurées par cet instrument sont inférieures aux valeurs indiquées dans le graphique.</p> <p>Effectuer les mesures dans les points suivants: L = 200 mm des bords latéraux et à moitié; H = 50 mm, 300 mm, et à l'ouverture max. du vantail moins 300 mm (max. 2500 mm).</p> <p><i>NOTA</i> La mesure doit être répétée trois fois dans chacun des points et il faudra retenir la valeur moyenne.</p>	
<p>Le graphique indique les valeurs max. des forces opérationnelles dynamiques, statiques et résiduelles, suivant les différentes positions du vantail.</p>	<p><input type="checkbox"/> Si les valeurs des forces sont supérieures, installer un dispositif de protection conforme à la norme EN 12978 (par exemple un bord sensible) et répéter la mesure.</p>	
<p><i>NOTA</i> La force dynamique peut être réduite en baissant par exemple la vitesse du vantail, ou en utilisant un bord sensible à déformation élastique élevée.</p>		

DM Ann. 1	Typologie des risques	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Cocher la case correspondant à la solution adoptée)
	<p><b>[4] Impact et écrasement sur le bord inférieur de fermeture (figure 1, risque A).</b></p> <p><input type="checkbox"/> Installer un couple de photocellules (hauteur conseillée 200 mm) de manière à détecter la présence du parallélépipède d'essai (hauteur 300 mm) placé comme l'indique la figure.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le cas d'une porte sectionnelle installée chez un privé, ne s'ouvrant pas sur un espace public et ne fonctionnant pas avec la fermeture automatique temporisée, la photocellule n'est pas obligatoire.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour éviter l'impact avec les camions et les jeeps qui stationnent au milieu du passage, il est conseillé d'installer un couple de photocellules en plus à une hauteur de 1000 mm.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour réduire ultérieurement la possibilité d'impact dans la zone de fermeture de la porte, il est conseillé d'installer un couple de photocellules (hauteur conseillée 200 mm) sur le côté opposé.</p> <p><i>NOTA L'échantillon d'essai pour la détection de présence est un parallélépipède (700 x 300 x 200 mm) avec 3 faces à surface claire et réfléchissante et 3 faces à surface noire et mate.</i></p>	 <p><b>Échantillon détecteur de présence</b></p>
	<p><b>[5] Ecrasement, entraînement et coupe sur le bord secondaire d'ouverture (figure 1, risque B).</b></p> <p><b>[6] Risque de soulèvement.</b></p> <p><b>[7] Impact, écrasement, coupe sur les guides latéraux du vantail mobile (figure 1, risque C).</b></p> <p><b>[8] Portillon incorporé dans la porte sectionnelle (figure 1, risque E)</b></p> <p><b>[9] Entraînement, accrochage et coupe dus au modelage du vantail mobile (figure 1, risque D).</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Vérifier que la hauteur du passage est &gt; 2500 mm.</p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/> Appliquer des protections empêchant l'introduction des mains (par exemple un profil en caoutchouc).</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que la surface de la porte est lisse pour ne pas avoir des points d'accrochage ou tranchants, ou</p> <p><input type="checkbox"/> Installer des dispositifs de protection qui détectent la présence d'une personne soulevée par le vantail avant qu'elle n'atteigne la zone de danger (par exemple en installant un ou deux couples de photocellules); ou</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que la porte ne peut soulever un poids de 20 kilos (ou 40 kilos en cas de portes installées en zone privé).</p> <p><input type="checkbox"/> Les guides latéraux (nécessaires pour le fonctionnement du système) doivent avoir une ouverture réduite au minimum, et ne doivent pas présenter de bords tranchants.</p> <p><i>NOTA. Cependant le risque qu'une main puisse entrer dans les guides reste. Il est donc préférable d'apposer des signalisations de danger en correspondance des guides.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que le mouvement de la porte sectionnelle ne peut pas avoir lieu, si l'éventuel portillon incorporé n'est pas complètement fermé.</p> <p><input type="checkbox"/> Eliminer ou protéger d'éventuels bords tranchants ou saillies, (par exemple avec des capots ou des profils en caoutchouc).</p> <p><i>NOTA. Les fentes éventuellement présentes ne doivent pas permettre l'introduction des doigts (<math>\leq 8</math> mm).</i></p>



DM Ann. 1	Typologie des risques	Critères d'évaluation et solutions à adopter (Cocher la case correspondant à la solution adoptée)
	<i>Principes d'intégration de la sécurité et des informations.</i>	
1.7.1	<b>[19] Moyens de signalisation.</b>	<input type="checkbox"/> Il est conseillé d'installer, en position visible, le clignotant indiquant le mouvement du vantail. <input type="checkbox"/> Pour régler la circulation des véhicules, il est possible d'installer des feux. <input type="checkbox"/> De plus, il est possible d'appliquer des catadioptrés au vantail.
1.7.2	<b>[19] Signalisation.</b>	<input type="checkbox"/> Mettre en place toute signalisation ou avertissement estimé nécessaire pour mettre en évidence d'éventuels risques résiduels non protégés et pour signaler d'éventuelles utilisations non conformes prévisibles.
1.7.3	<b>[21] Marquage.</b>	<input type="checkbox"/> Apposer l'étiquette ou la plaquette avec le marquage CE prévoyant au moins les indications de la figure ci-dessous.
		
1.7.4	<b>[22] Mode d'Emploi.</b>	<input type="checkbox"/> Remettre à l'utilisateur le Mode d'Emploi, les avertissements pour la sécurité et la Déclaration CE de Conformité (voir spécimen Annexe 2)
1.6.1	<b>[22] Entretien.</b>	<input type="checkbox"/> Prédisposer et mettre en oeuvre un programme d'entretien. Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité au moins tous les 6 mois. <input type="checkbox"/> Enregistrer les interventions faites dans le Carnet d'Entretien conformément à la norme EN 12635 (voir spécimen Annexe1).
1.1.2	<b>[24] Risques résiduels non protégés.</b>	<input type="checkbox"/> Informer l'utilisateur par écrit (par exemple dans le Mode d'Emploi) de l'éventuelle présence de risques résiduels non protégés et de l'emploi impropre prévisible.